

Annexes n°3 et 4 : Présentation du projet

Dans le cadre du développement de son activité de production maraîchères, la SCEA La Faucherie souhaite créer un bloc de serres chapelles sur son site d'exploitation au lieu-dit « La Georginière », à la Chevrolière d'une surface de 38471 m².

1.1 - Le maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage
SCEA La Faucherie M. Johann VISONNEAU La Bauche Benoît 44840 Les Sorinières Tel : 02 40 05 73 66 Email : jvisonneau@fgqn.fr

1.2 - Autres Intervenants du projet

Cabinet d'architecture
JRC Serres 3 la brosse Goubault Saint Georges des Gardes 49 120 Chemillé-en-Anjou Tel : 02 41 30 75 15 Email : contact@serres-jrc.com

Le Bureau d'études eau et environnement
Cabinet CADEGEAU 5 rue du carrefour rouge – Saint-André-de-la-Marche 49450 SEVREMOINE Tel : 02 41 49 07 74

Service départemental de police de l'eau
Direction Départementale du Territoire et de la Mer D.D.T (service eau environnement risque) 10, bd Gaston Serpette – BP 53606 44036 Nantes cedex 01 Tél : 02 40 67 26 26

1.3 - Localisation du site d'étude

Nom du Projet : Serres La Georginière – SCEA La Faucherie

Code Postal et commune : 44118 La Chevrolière.

Le projet est localisé à 5 km au sud-est du centre-ville de La Chevrolière. Il est situé en contexte agricole maraîcher.

La situation géodésique est la suivante :

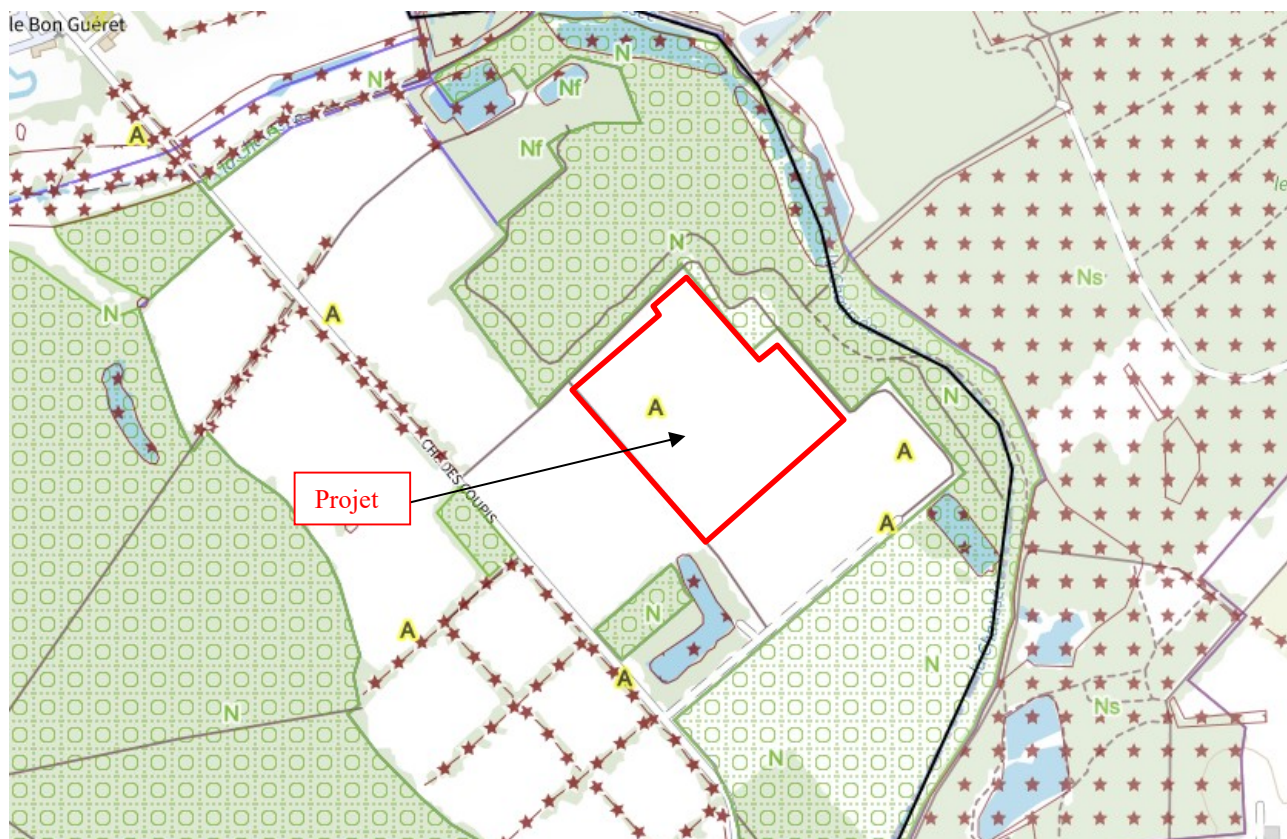
Système géodésique	E (m)	N (m)
Lambert 93	355 290	6 674 170

1.4 - Situation cadastrale

La situation cadastrale est précisée dans le tableau ci-dessous :

Aire d'étude cadastrale	Numéros des parcelles cadastrales concernées	Surface
La Georginière	N° 408p, 409p, 410p, 411p et 709p de la section 000 E	38 471 m²

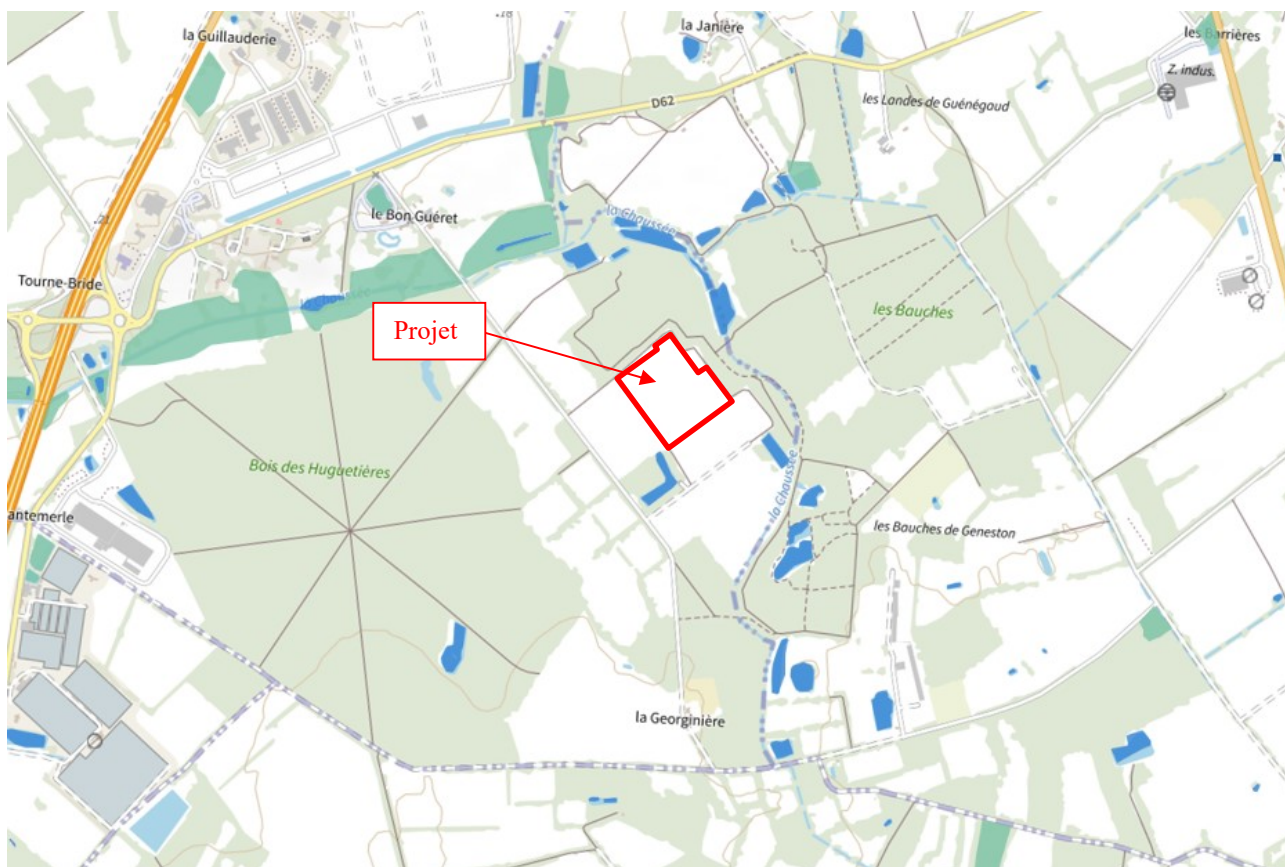
L'opération se situe dans la zone A du Plan Local d'Urbanisme de La Chevrolière. Il s'agit de zones agricoles, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique.



1.5 – Zones Humides

La caractérisation des zones humides a été établie suivant les méthodologies de l'arrêté du 01 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 « précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement », et la circulaire du 18 janvier 2010 « relative à la délimitation des zones humides en application des articles L 214-7-1 et R 211-108 du code de l'environnement ».

a) Localisation et prélocalisation des zones humides



Source : DREAL

Aucune zone humide n'est mise en évidence sur le site du projet, dans le document de pré-localisation des zones humides.

b) Réglementation des zones humides

La gestion de la ressource en eau est une priorité et une obligation réglementaire au niveau territorial. A ce titre, les services rendus par les zones humides permettent une meilleure gestion de la ressource tant au niveau quantitatif que qualitatif. C'est pourquoi, l'identification des zones humides doit se faire en amont de tout projet d'aménagement.

L'identification de la zone humide est effectuée suivant l'arrêté du 01 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 « précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement », et la circulaire du 18 janvier 2010 « relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ».

La méthodologie empruntée à ces textes législatifs prend en compte les critères suivants pour la détermination et la délimitation des zones humides :

- Les critères de sols suivant le référentiel indiqué.
- Les critères de végétation pour les espèces et les habitats.

c) Critère pédologique

L'analyse de sol de l'aire d'étude vise à établir les propriétés pédologiques du terrain dans l'optique de qualifier le sol en place, de préciser sa perméabilité et de définir la présence ou non de zones humides.

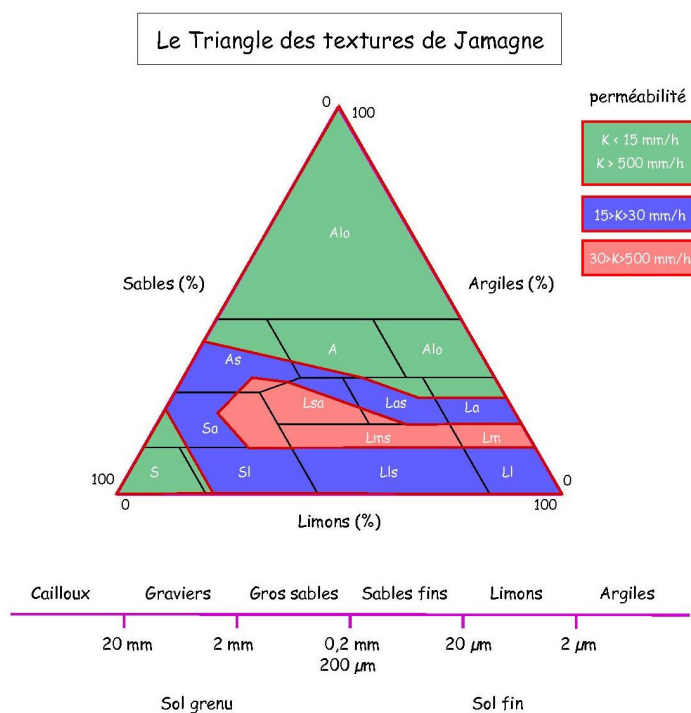
Le nombre, la répartition et la localisation précise des sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Sur l'ensemble du site, nous avons réalisé 10 sondages jusqu'à la profondeur de refus de la tarière manuelle, le 4 mars 2025.

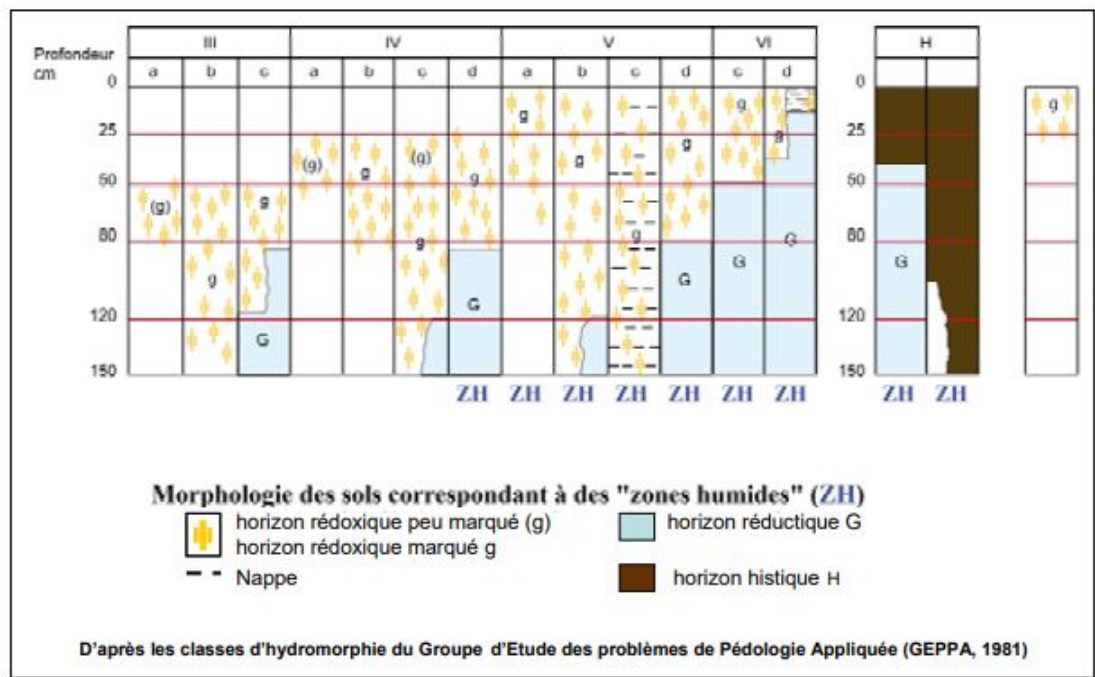
Les caractéristiques du sol prises en compte ont été les suivantes :

- profondeur des différents horizons
- texture du sol selon les caractéristiques référencées par le triangle de Jamagne
- couleur
- fraîcheur
- présence et caractéristiques des éléments grossiers
- degré d'hydromorphie

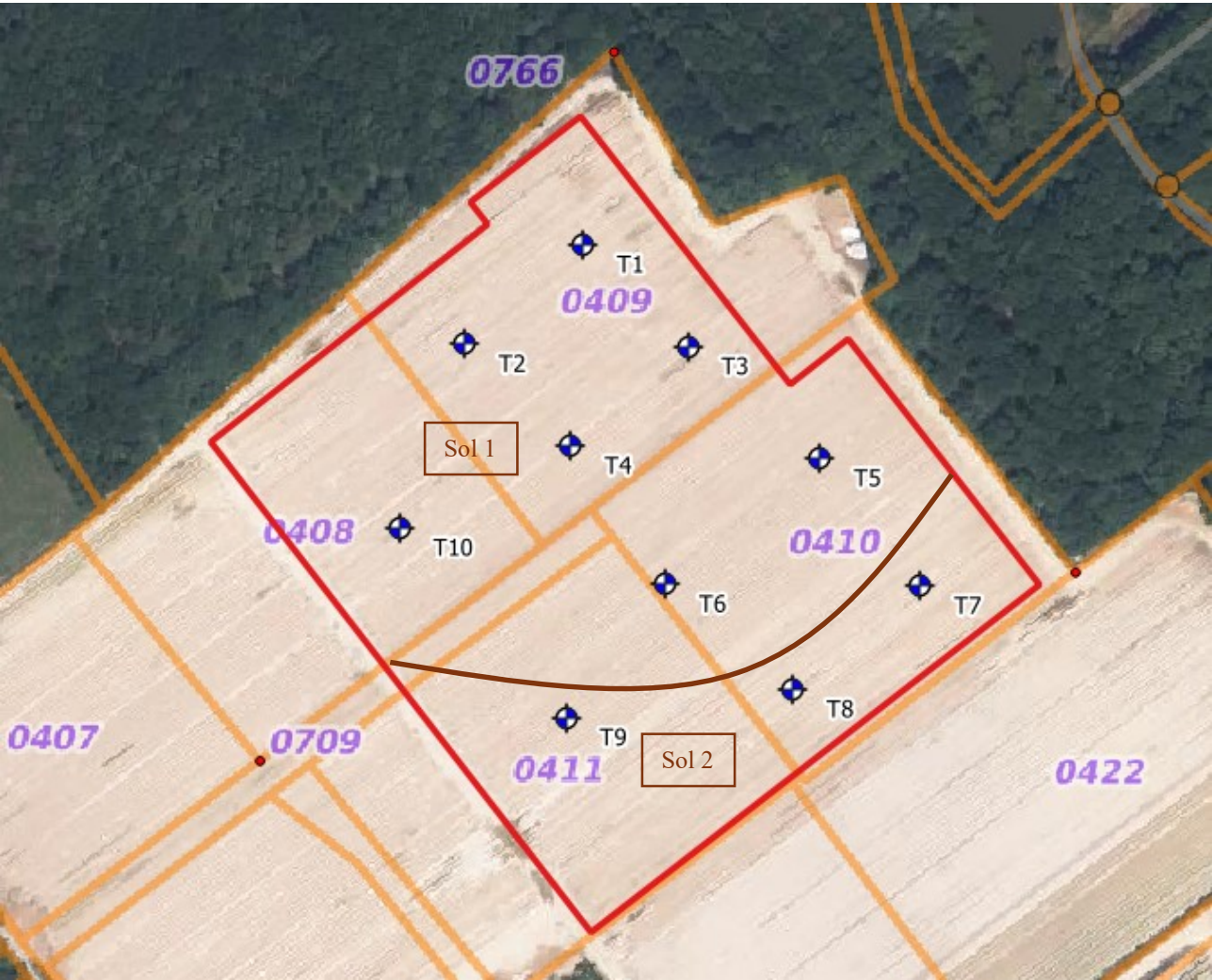
L'objectif est de déterminer le type de sol en fonction du référentiel GEPPA 1981 permettant de statuer sur les caractéristiques humides ou non d'un sol.

Triangle des textures





Carte des sondages de sol



L'analyse pédologique montre que nous sommes situés sur un terrain globalement homogène où un type de sol, variant uniquement en termes de profondeur et d'épaisseur, domine :

Sol de type 1 : *classé IIIb*

Tableau : Sol de type 1 (T1 à T6 et T10)

Photo	Profondeur	Description	% THR*
	0 à 40 cm	Terre végétale limon sableux, marron, fraîche et saine.	0
	40 à 120 cm	Limon sablo-argileux, orange, frais.	0

* %THR : proportion de Taches d'Hydromorphie Rouille rencontrée dans l'horizon décrit

Sol de type 2 : classé IIIb

Tableau : Sol de type 2 (T7 à T9)

Photo	Profondeur	Description	% THR*
	0 à 60 cm	Terre végétale limon sableux, marron, fraîche et saine.	0
	60 à 120 cm	Limon sablo-argileux, orange, frais. Présence de peu de THR	5

Les types de sol rencontrés sont classés en classe IIIb selon le référentiel GEPPA 1981. Il n'est donc pas typique de sol de zone humide.

L'ensemble des sondages montrent le même type de sol. Seule la profondeur varie selon la localisation sur la parcelle.

d) Critère floristique

Le site d'implantation du projet est un terrain utilisé pour le maraîchage. Ce type de site est classifié sous le n°82.12 du code CORINE BIOTOPE « Cultures et maraîchage » (d'où l'absence totale de végétation significative). Aucun élément floristique caractéristique des zones humides n'a été relevé sur l'emprise des futures serres. Ces parcelles ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.

L'examen du sol et de la végétation en place a permis de valider l'absence de zones humides.

Le projet n'impactera donc aucune zone humide existante.

1.6 – Description du projet

La SCEA La Faucherie envisage la création d'un bloc de serres chapelles plastique (GAP) sur la commune de La Chevrolière.



Au total 23 chapelles seront créées couvrant ainsi une superficie de **38 471 m²**.

1.7 - Infrastructures et voiries

a) Géomorphologie

Le projet de multichapelles est implanté dans une zone aux caractéristiques géomorphologiques homogènes. On observe des pentes globalement faibles, de moins de 1 %.

A l'avenir la situation géomorphologique de la parcelle ne devrait pas évoluer.

b) Les voiries et les espaces verts

L'accès à la parcelle se fait par un chemin communal à l'ouest du site.

Les zones d'espaces verts correspondent aux fossés de l'ilot étudié.

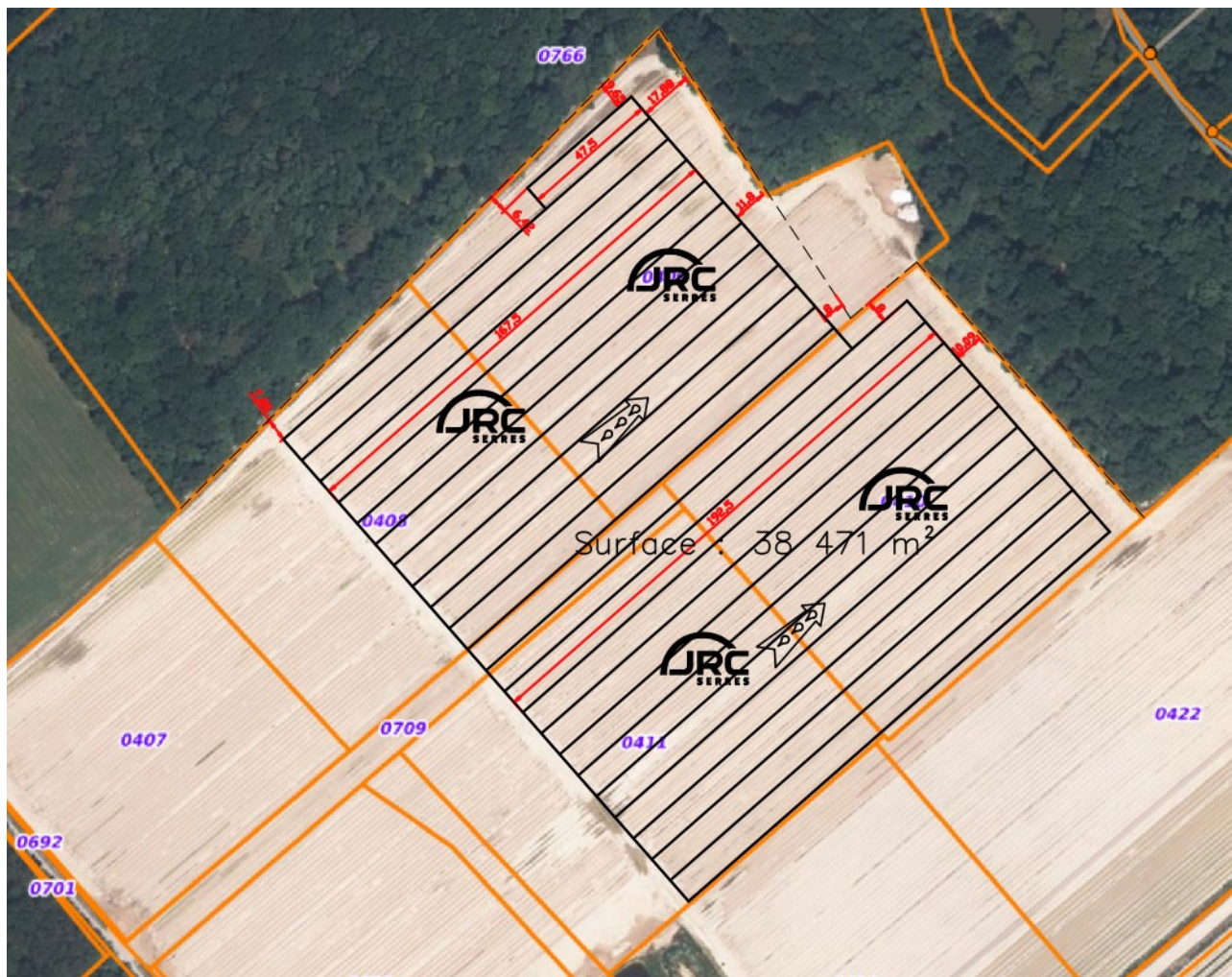
c) Evacuation des eaux pluviales

La collecte des eaux de ruissellement des serres chapelles se fait par l'intermédiaire de réseaux des eaux pluviales. Elles seront dirigées vers un bassin de régulation qui sera localisé au sud-est du site en aval du futur bloc de serres (cf 1.8 Plan du projet).

Les eaux du bassin s'écouleront ensuite vers le cours d'eau La Chaussée (M8209100) situé à l'est :

N° de l'exutoire EP	Localisation par rapport à l'opération	Coordonnées géodésiques (Lambert 93)	Type de collecteur récepteur	Profondeur du collecteur (mètres)	Propriétaire du collecteur
EX/EP	Sud-est de l'aire d'étude	E : 355 607 N : 6 673 990	Cours d'eau	Environ 1,30 m	Communal

1.8 – Plan du projet



Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. L'implantation devra être vérifiée par le serriste avant mise en fabrication

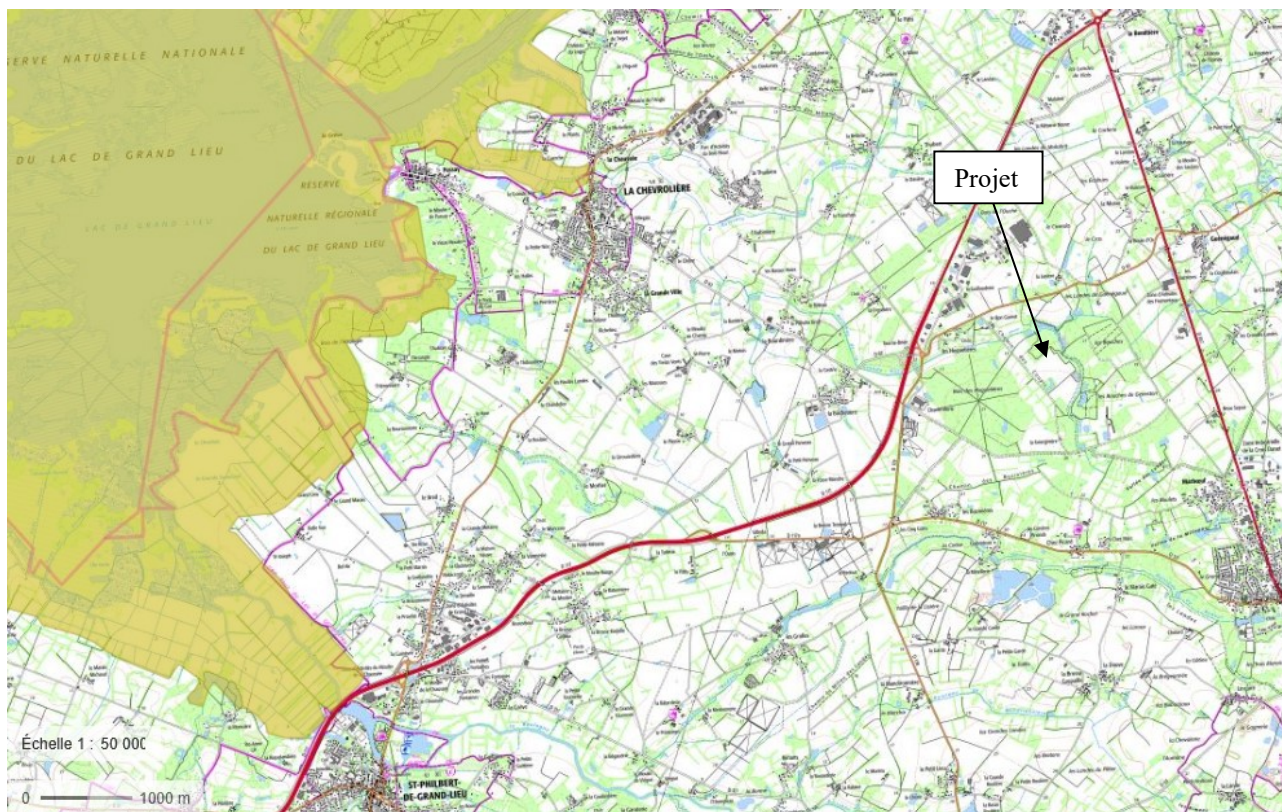
1.9 – Contexte environnemental

Les serres seront implantées sur le site d'exploitation de la SCEA La Faucherie, actuellement occupé par des cultures de plein-champ.

La parcelle est bordée par des parcelles maraîchères et des parcelles boisées.

Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 5,3 km au nord-ouest du site.

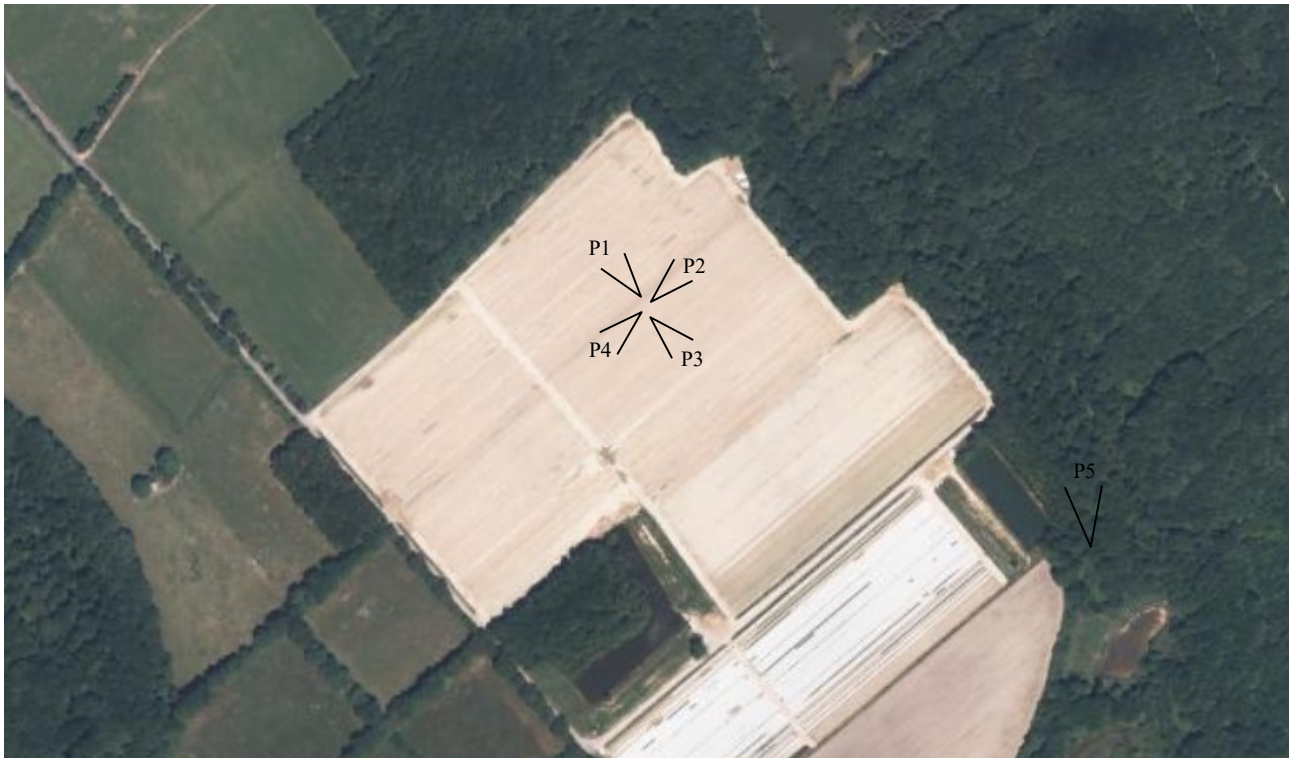
Il correspond au Lac de Grand-Lieu (ZSC n° FR5200625).



Le site d'implantation des serres ne présente pas de sensibilité écologique particulière. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables.

Le projet de serres sera édifié dans le contexte paysager du site avec des cultures maraîchères et des parcelles boisées.

Localisation des photos



Les photos ci-dessous ont été prises le 4 mars 2025.

P1 : Vue des parcelles au nord-ouest du site



P2 : Vue des parcelles au nord-est du site



P3 : Vue des parcelles au sud-est du site



P4 : Vue des parcelles au sud-ouest du site



P5 : Photo du cours d'eau La Chaussée au sud-est du site

